

# COMMUNE DE MONTBOUCHER

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2022**

Le Conseil Municipal de MONTBOUCHER, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, place Maurice Chaumeil, le neuf décembre deux mille vingt-deux, suivant convocation en date du cinq décembre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur FERRAND Marc, Maire.

M. BUISSON Thomas a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Mme AUFAURE Estelle,  
M. BUISSON Thomas,  
Mme COULAUD Céline,  
Mme COULAUD Laurence,  
Mme CHLEBOWSKI Murielle,  
M. DUBOEUF Goulven,  
M. ECHARD Laurent,  
M. FERRAND Marc,  
Mme LANDREVIE Laurence,  
M. SKRYPCZAK Claude,  
M. VELLARD Jean-Marc  
et Mme BELANGEON Catherine (Secrétaire de Mairie).

*Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h02...*

### **DELIBERATIONS**

#### **1 – Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2022.**

Mme Coulaud L. souhaite des rectifications :

- la préemption des bois du Puy des Besses n'aurait pas dû être mentionnée de cette manière dans le compte-rendu.

M. le Maire lui répond qu'une modification n'est pas nécessaire vu que la préemption n'est, de toutes façons, pas valable car le fait que le notaire ait omis des sommes rend la délibération prise par le Conseil Municipal caduque.

- D'autre part, il n'a pas été inscrit le montant des dépenses des colis des Aînés, soit 2 123 €.

M. Vellard J.M. souligne que ce qu'il avait demandé de rajouter dans un compte rendu de conseil précédemment n'a pas été fait, concernant l'utilisation du véhicule municipal par Monsieur le Maire. Et déplore que la demande de subvention, pour le montant global des travaux, n'ait pas été faite en distinguant la partie isolation de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE** le compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2021, à **10 voix pour**, Mme Coulaud L. **s'abstenant**.

## **2 – Demande de subvention au titre de la DSIL – Gros travaux à la mairie.**

Après un échange avec l'agent de la Préfecture, 30 % de plus de subvention pourrait être obtenu au titre de la Dotation au Soutien de l'Investissement Local, pour les travaux des locaux de la mairie.

Cette décision de demande de DSIL est donc **ADOPTÉE** par les membres du Conseil à **l'unanimité**.

## **3 – Avis sur une demande d'autorisation environnementale relative à un projet de parc éolien sur le territoire de la commune de Mansat La Courrière.**

Il nous est demandé notre avis sur l'implantation sur les communes de Mansat et de Thauron d'un Parc Eolien.

La communauté de Communes a déjà rendu un avis défavorable.

Comment juger un projet qui concerne un territoire voisin ?

Monsieur Duboeuf G ne souhaite pas prendre part au vote estimant qu'il n'appartient pas aux élus de Montboucher de se prononcer sur un projet porté par la commune de Mansat-La-Courrière et qui fait peut-être l'unanimité auprès des élus et des habitants.

Les membres du Conseil **s'abstiennent**, sauf Mmes AUFAURE E., COULAUD L. et M. FERRAND M. qui votent **contre**.

## **4 – Création au tableau des effectifs de deux emplois permanents d'agent de restauration.**

Le poste d'agent de restauration, à sa propre demande, passerait de 27 à 25 heures par semaine annualisés, et ceci jusqu'aux grandes vacances, le 7 juillet 2023. Effectivement la nouvelle organisation de l'approvisionnement du restaurant scolaire nécessite moins de travail en interne.

Vote à **l'unanimité**, sauf Mme COULAUD L. et M. BUISSON T. qui s'abstiennent.

Le poste d'agent de service de restauration, jusqu'à présent en accroissement temporaire de travail, serait créé à 8 heures par semaine annualisés du 3 janvier au 7 juillet 2023.

Vote à **l'unanimité**, sauf abstention de M. BUISSON T.

## **5 – Décision modificative : virement de crédits pour charges de personnel.**

Cette Décision Modificative, nécessaire au niveau du budget pour le paiement des charges de personnel, est **ADOPTÉE à l'unanimité**.

Elle s'explique par d'une part, l'augmentation non prévue au budget du point d'indice et par d'autre part, l'indemnité de précarité d'emploi du poste de cantonnier arrivé à son terme.

## **6 – Décision modificative : virement de crédits pour travaux d'éclairage public.**

Idem pour celle-ci **ADOPTÉE à l'unanimité**, de manière à pouvoir débloquer les fonds pour le paiement de la facture des horloges et des ampoules à led pour l'éclairage public.

## **7- Projet de carte communale sur la commune.**

M. le Maire émet le vœu de pouvoir mettre en place une carte communale sur tout ou partie du territoire de la commune, de manière à pouvoir mieux décider de notre devenir et la venue de nouveaux habitants.

## **INFORMATIONS au Conseil Municipal.**

1-Présentation du rapport annuel du SPANC, encore une fois déficitaire.

2- Attention aux risques de route verglacée, en cas de période de froid, dus au bois stocké entre Vedrenas et la RD 941.

3- Des coupures d'électricité sont prévues par ENEDIS. Mais nous n'en connaissons pas encore toutes les modalités, attendons d'en savoir plus.

4- M. le Maire, Marc FERRAND, a été désigné délégué de la COMCOM pour DORSAL.

5- Mme AUFAURE Estelle rappelle que l'équipe municipale avait envisagé avant la période COVID, d'organiser des rencontres sur des thèmes divers, de manière à réunir des habitants. Sous quelle forme cela peut-il se faire ? Avec le concours de MLC ?

6- Mme COULAUD Laurence, déléguée Défense Incendie, a envoyé le dossier demandé. La Préfecture lui demande des chiffres de débit, dont elle n'a pas les renseignements. Magnat et Cheyroux sont des zones où aucune infrastructure n'est présente.

....Monsieur le Maire clôt la séance à 21h02.